

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 00 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Marc-André Larrivée, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

madame Suzie Ouellet, madame Anne-Marie Martel, monsieur Philippe Carroll, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon le tout formant quorum sous la présidence de Marc-André Larrivée, maire.

Assiste également à l'assemblée madame Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2022-125

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN AOÛT 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2022 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Rés. : 2022-126

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la Séance ordinaire tenue le 11 août 2022.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 12 septembre 2022;

Il est dûment proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Rés. : 2022-127

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	20 257.92 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois) :	2 362.74 \$
Comptes à payer du mois :	7 415.78 \$

4.2 **ADOPTION RÈGLEMENT # 2022-0243 MANDATANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR AGIR EN TANT QUE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion accompagné d'un projet de Règlement a été donné par monsieur Jacques Vachon, conseiller à la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 8 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que copie du présent Règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

CONSIDÉRANT que copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance;

Rés. : 2022-128

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 2022-0243 mandatant le comité consultatif d'urbanisme pour agir en tant que conseil local du patrimoine, annexé à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

4.3 **CONTRAT POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE À GRAND-MÉTIS.**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire poursuivre son projet de réalisation d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un centre communautaire sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire poursuivre le dossier avec madame Marie-Hélène Nollet, architecte;

Rés. : 2022-129

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service, de gré à gré de madame M-H Nollet, Architecte, pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la réalisation d'une (1) étude d'avant-projet pour la construction d'un centre communautaire à Grand-Métis.

La valeur de ce contrat est de 3 500 \$, plus taxes.

4.4 **ADMQ – APPLICATION DES OUTILS EN GESTION DE L'INFORMATION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX**

Rés. : 2022-130

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à s'inscrire à la formation sur l'application des outils en gestion de l'information des documents municipaux qui couvrira des sujets comme le plan de classification, le calendrier de conservation et l'environnement informatique des documents municipaux. La formation sera sous forme de webinaire et se tiendra le 5 et le 12 octobre 2022 au coût de 225 \$ plus taxes.

4.5 SERVICE INCENDIE - ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE

Considérant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici au Service de sécurité incendie de la Région de Price en janvier 2023;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'actifs permettant de desservir efficacement le secteur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Municipalité du Village de Price à procéder, pour et au nom du Service de sécurité incendie de la Région de Price, à l'achat d'un camion autopompe citerne visant à desservir le secteur de Sainte-Angèle-de-Mérici.

Rés. : 2022-131

Il est également résolu d'autoriser l'allocation d'un montant maximal de 450 000 \$ pour cette acquisition, incluant une subvention maximale de 250 000 \$ provenant du programme Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation. La partie non-subventionnée fera l'objet d'un emprunt, sur une période de dix (10) ans, et le remboursement en capital et intérêts sera assumé par le biais de la quote-part annuelle versée pour le Service de sécurité incendie de la Région de Price pour les exercices financiers 2023 à 2032.

4.6 SERVICE INCENDIE – ACHATS DE MATÉRIEL

Considérant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici au Service de sécurité incendie de la Région de Price en janvier 2023;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements pour la lutte contre les incendies;

Rés. : 2022-132

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Municipalité du Village de Price à procéder, pour et au nom du Service de sécurité incendie de la Région de Price, à l'acquisition d'équipements pour la lutte contre les incendies sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Mérici et d'affecter les sommes nécessaires aux prévisions budgétaires de l'exercice financier 2023 du Service de sécurité incendie de la Région de Price.

4.7 ACQUISITION DU SITE D'ENTRAÎNEMENT INCENDIE DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fond région et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Price, Padoue, Saint-Octave-de-Métis, Grand-Métis et de la Ville de Mont-Joli désirent présenter un projet pour l'acquisition du site d'entraînement incendie de la MRC de la Mitis dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE :

Rés. : 2022-133

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Grand-Métis s'engage à participer au projet « Acquisition du site d'entraînement incendie de la MRC de la Mitis » et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fond région et ruralité;

Le conseil nomme la Ville de Mont-Joli organisme responsable du projet;

Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

4.8 SERVICE INCENDIE – PARTAGE D'UN PRÉVENTIONNISTE

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fond région et ruralité;

Attendu que les municipalités de Price, Saint-Octave-de-Métis, Padoue, Grand-Métis et de Sainte-Angèle-de-Mérici désirent présenter un projet de partage d'un préventionniste en sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

Rés. : 2022-134

En conséquence, il est proposé par madame Lucienne Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil municipal de Grand-Métis s'engage à participer au projet de partage d'un préventionniste en sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité du Village de Price organisme responsable du projet.

4.9 SERVICE INCENDIE – ACQUISITION D’UNE CAMIONNETTE ET D’ÉQUIPEMENT D’INCENDIE

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide à l’intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Price, Saint-Octave-de-Métis, Padoue, Grand-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici et la Ville de Métis-sur-Mer désirent présenter un projet d’acquisition d’une camionnette et d’équipement incendie;

Rés. : 2022-135

En conséquence, il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil municipal de Grand-Métis s’engage à participer au projet d’acquisition d’une camionnette et d’équipement incendie et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité du Village de Price organisme responsable du projet.

4.10 COLLOQUE DE ZONE 2022 – ADMQ

Rés. : 2022-136

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l’unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice de participer au colloque des directeurs municipaux de la zone 12 qui se tiendra cette année au Centre polyvalent de Saint-Gabriel-de-Rimouski situé au 103, rue Leblanc à Saint-Gabriel, le 14 septembre prochain de 8 h 30 à 16 h 30. Le coût de la formation est de 60.00 \$ et comprend le matériel didactique, le repas, les pauses ainsi que l’inscription. Les frais de déplacement seront payés selon le tarif en vigueur.

4.11 SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ – ACTIVITÉ FÊTE CHAMPÊTRE

Le comité de promotion est à organiser une épluchette de blé d’inde et un souper hot-dog le 17 septembre prochain. Cette date tombe dans la semaine de la municipalité et permettra aux élus de rencontrer les citoyens dans une atmosphère de détente sous forme d’un 5 à 7;

Rés. : 2022-137

Pour ces motifs, il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil participe aux dépenses de l’activité au montant de 100 \$ et autorise la directrice à faire une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcool du Québec.

5. **CORRESPONDANCE**

5.1 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022.

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Rés. : 2022-138

Proposition de monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Personne n'assiste à l'Assemblée.

7. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 05 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2022-139

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André Larrivée, maire Chantal Tremblay, dir. gén.

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André Larrivée, maire

Procès-verbal signé le _____ 2022